

Consultation publique

Charte montréalaise des droits et responsabilités

Mémoire présenté par Amina Benrhazi
(Coach d'entreprise certifiée et formatrice agréée
par la Commission des partenaires du marché du
travail)

Décembre 2010

La lecture de la Charte montréalaise des droits et responsabilités démontre une réflexion profonde menée pour son élaboration. C'est un document très riche dont tout Montréalais doit prendre connaissance. Les engagements de la Ville de Montréal, tels que définis dans la Charte, sont honorés à travers diverses mesures concrètes évidentes dans la vie de tous les jours.

Ma participation en tant que citoyenne concerne des ajouts de quelques paragraphes qui me paraissent importants ainsi que des propositions de modifications à apporter des paragraphes. Ces différentes propositions sont faites dans les deux premiers points traités dans ce rapport (1 et 2) dans l'ordre dans lequel les articles de la Charte se présentent.

Dans un troisième point, je souligne l'importance de bien faire ressortir les 'responsabilités' des citoyennes et des citoyens envers leur ville.

Voici, dans l'ordre, mes propositions :

Consultation publique

Charte montréalaise des droits et responsabilités

(Suite)

1/ Principes et valeurs

Article 1 :

Remplacer le mot '*tolérance*' par '*ouverture à l'Autre*'. En effet, de par sa définition, le terme '*tolérance*', soit '*attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même*' comme le définit le Petit Robert, invite à accepter, de manière passive, tout comportement et toute attitude. Il n'invite donc pas forcément à aller vers l'Autre pour le découvrir et interagir avec et, dans le cas d'un nouvel arrivant, l'intégrer.

Donc, bien que le terme '*tolérance*' soit positif, il dénote une certaine passivité vis-à-vis de l'autre quel qu'il soit et n'inclut pas forcément l'ouverture et l'interaction.

Article 14 :

Reprendre cet article comme suit : 'Chaque citoyenne et chaque citoyen de la ville de Montréal a le devoir de respecter les droits et libertés des autres'

Au lieu de :

'Chaque citoyenne et chaque citoyen de la ville de Montréal a le devoir de ne pas porter atteinte aux droits des autres'.

Il a été démontré que le cerveau de l'être humain ne reconnaît pas la négation. Donc, pour rejoindre les citoyennes et les citoyens et favoriser des actions positives, il est important de leur dire ce qu'ils ont à faire plutôt que d'insister sur ce qu'ils ne doivent pas faire.

Consultation publique

Charte montréalaise des droits et responsabilités

(Suite)

2/ Droits, responsabilités et engagements

Chapitre 1 : Vie démocratique

Article 16 – Engagements

Compléter le point **i)** comme suit :

i) 'combattred'une société libre et démocratique dont toutes les composantes sont égales'

Chapitre 2 : Vie économique et sociale

Article 18 – Engagements

Ajouter un point **h)** et un point **i)** comme suit :

h) 'favoriser le maintien, par les citoyennes et les citoyens, de leur quartier, de leur milieu de vie ainsi que de la ville dans sa globalité dans un état de propreté'

i) 'favoriser le rapprochement interculturel, le dialogue entre les cultures et les générations et l'ouverture à l'Autre par l'organisation d'activités d'échange dans les quartiers et, le cas échéant, encourager toute citoyenne ou tout citoyen désirant favoriser cet échange'

Chapitre 3 : Vie culturelle

Article 20 – Engagements

Reprendre le point **d)** comme suit :

d) 'soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles et favoriser la découverte de ces pratiques culturelles diversifiées'

Consultation publique

Charte montréalaise des droits et responsabilités

(Suite)

Chapitre 6 : Sécurité

Article 26 – Engagements

Reprendre le point **a)** comme suit :

a) 'aménagement son territoire de façon sécuritaire, en tout temps de l'année'

Ajouter un point **f)** comme suit :

f) 'soutenir des mesures de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation visant à assurer la sécurité routière des cyclistes et des piétons'.

3/ Responsabilités

Il me paraît, enfin, très important de faire ressortir clairement, dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, les **responsabilités** des citoyennes et des citoyens. Il est, en effet, important de rappeler à toutes et à tous que, s'ils ont des droits que la Ville s'engage à respecter, ils ont également des responsabilités envers leur ville.

Les articles qui sont consacrés aux responsabilités dans la Charte devraient, à mon avis, insister sur la nature de ces responsabilités.

Souvent, les responsabilités sont à peine effleurées. Je reprends à titre d'exemple :

Vie démocratique – Article 15 – 2^{ème} phrase : 'Ils y contribuent en posant des gestes compatibles avec les engagements énoncés au présent chapitre'. On retrouve cette phrase ailleurs dans d'autres chapitres de la Charte (Vie économique et sociale, Vie culturelle...).

Consultation publique

Charte montréalaise des droits et responsabilités

(Suite)

Je propose que la Charte montréalaise fasse ressortir 'les responsabilités' en prévoyant, **dans chaque chapitre, trois articles** (au lieu de deux) présentés séparément, à savoir : un article sur *les droits*, un autre article sur *les responsabilités* et un article sur *les engagements*.

Je propose que les articles sur les responsabilités commencent toujours en rappelant l'importance de cette notion.

Ainsi, à titre d'exemple, je propose que les articles sur 'les responsabilités' se présentent comme suit :

'S'ils jouissent de droits que la Ville s'engage à respecter, les citoyennes et les citoyens sont conscients des responsabilités qui s'y rattachent. Ils posent des gestes compatibles avec les engagements énoncés au présent chapitre'.

Bien entendu, chaque fois que nécessaire ou possible, rappeler certaines responsabilités, comme cela est fait aux chapitres 4, 5, 6 et 7.

Merci beaucoup de m'avoir offert cette opportunité de participer à la consultation publique.

Amina Benrhazi
10 décembre 2010